



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Préfet**

Angers, le 14 novembre 2023

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Messieurs les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale,

Mesdames et Messieurs les Maires,

À la suite de l'épisode exceptionnel de sécheresse-réhydratation des sols argileux qu'a connu notre pays à l'été 2022, 88 communes du département ont adressé aux services de l'État, via la préfecture, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

J'ai l'honneur de vous informer que la totalité de ces demandes ont été examinées par la commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, présidée par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et qu'elles ont toutes fait l'objet d'une décision formalisée par arrêté. 68 communes se sont vues reconnaître l'état de catastrophe naturelle au titre de l'épisode 2022, soit 77 pourcent de demandes, contre 73 pourcent en moyenne au niveau national. Vous trouverez annexée à ce courrier la représentation cartographique des décisions du Gouvernement en réponses aux demandes de reconnaissance.

Les communes qui n'auraient pas encore émis de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle peuvent le faire jusqu'à 24 mois suivant l'événement. Il n'est donc pas trop tard pour transmettre un dossier à la préfecture.

Compte tenu des nombreuses questions reçues ces derniers mois sur les modalités d'indemnisation, sur la conduite à tenir pour les particuliers sinistrés, sur les modalités de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, mes services ont élaboré un guide à destination des sinistrés et des élus pour tenter de répondre à l'ensemble de ces interrogations sur le volet curatif et donner quelques orientations sur le volet préventif. Il convient en effet de se préparer à l'avènement de plus en plus fréquent de ce type d'épisode de sécheresse. Ce guide porte enfin sur les perspectives d'évolution des voies d'indemnisation.

Je tiens à vous assurer de ma détermination à vous accompagner de la meilleure façon qu'il soit sur un sujet qui constitue une source d'inquiétude croissante pour de nombreux particuliers et entreprises du territoire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Élus, l'expression de ma haute considération.

  
**Le Préfet de Maine-et-Loire**

  
**Philippe CHOPIN**

Pièces-jointes :

- Carte du département représentant les décisions du Gouvernement en réponses aux demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes de Maine-et-Loire
- Guide à l'usage des élus et des sinistrés portant sur l'indemnisation du phénomène de retrait-gonflement des argiles